

Boulogne-Billancourt, 15 septembre 2023

Les sept Départements franciliens créent l'Association des Départements d'Ile-de-France (ADIF) afin d'assurer le relai de leurs positions auprès des pouvoirs publics sur toute question qui conditionne l'avenir de la région-capitale.

Les Départements franciliens sont des collectivités au service de 10 millions d'habitants, dotées de moyens significatifs et d'expertises diverses, portées par des administrations de terrain. Acteurs incontournables de la cohésion sociale et territoriale et de l'investissement public – comme l'ont amplement démontré les actions mises en œuvre pendant la crise sanitaire –, les spécificités et les enjeux auxquels ils sont confrontés en Ile-de-France justifient qu'ils fassent l'objet d'une approche adaptée dans les réflexions qui orientent l'avenir de nos institutions.

L'organisation actuelle de la métropole francilienne n'est pas satisfaisante et ne permet pas d'actionner tous les leviers nécessaires pour répondre en Ile-de-France aux enjeux en matière de transports, de logement, de transition écologique et d'égalité territoriale. Alors que le Gouvernement a annoncé son intention d'engager une consultation en vue d'une éventuelle réorganisation territoriale, les sept Départements ont décidé de se regrouper pour défendre une meilleure prise en compte de la réalité départementale dans l'organisation du Grand Paris et plus généralement dans les débats sur la décentralisation.

Appuyée sur une gouvernance pluraliste et fondée sur le consensus, l'ADIF interviendra en tant qu'interlocuteur privilégié du Gouvernement pour porter une vision efficace et inclusive de l'agglomération parisienne qui regroupe d'ores et déjà 90% de la population régionale et s'étend hors de Paris intramuros sur le territoire des sept Départements, une situation unique en France. Forte de la diversité des collectivités qui la composent et des populations qu'elle représente, l'ADIF apportera un éclairage particulier sur tout sujet relatif à son développement (aménagement, transport, logement, éducation, solidarités, emploi, environnement...).

En complément de l'Association des Départements de France, la création de l'ADIF s'inscrit dans la dynamique de coopération engagée depuis plusieurs années entre les Départements franciliens : depuis 2019, le Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2i), premier et unique exemple de péréquation volontaire entre collectivités locales, démontre par son efficacité la capacité des sept Départements à contribuer à un développement équilibré du territoire régional. L'ADIF défendra les conditions propices à l'autonomie financière et fiscale des Départements, garante du maintien et du renforcement de la solidarité active à l'échelle régionale et de la préservation de l'institution départementale - trait d'union indispensable entre les communes d'Ile-de-France et les échelons institutionnels par essence plus éloignés du terrain que sont la Métropole, la Région et l'Etat.

Contacts presse :

Département de l'Essonne : Luce MARGONTY lmargonty@cd-essonne.fr

Département des Hauts-de-Seine (92) : Muriel HOYAUX-MALLAT mhoyaux@hauts-de-seine.fr

Département de la Seine-et-Marne (77) : Pauline MAINGRE pauline.maingre@departement77.fr

Département de la Seine-Saint-Denis (93) : Benjamin DEROTHE bderothe@seinesaintdenis.fr

Département du Val-de-Marne (94) : Anne LATIEULE anne.latieule@valdemarne.fr

Département du Val d'Oise (95) : Guillaume TESSIER guillaume.tessier@valdoise.fr

Département des Yvelines (78) : Éric DELAFOY edelafoy@yvelines.fr